



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/07/2025)¹⁾

CLINIQUE DES HAUTS DE FRANCE

Chambre BASIC

Une chambre privative de 16m² pour votre repos et votre tranquillité, vue sur l'entrée de la clinique, disposant d'une salle de bain privative, une chaise, un bureau mural et un lit 90cm.

50 €

Chambre STANDARD

Une chambre privative de 16m² pour plus de bien-être et de sérénité vue sur les jardins, avec salle de bain privative, une chaise, un bureau mural, un table, un fauteuil, un lit 90cm.

La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

80 €

Chambre CONFORT

Une chambre privative de 19m² soigneusement décorée avec belle exposition double fenêtres et vue sur jardins, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, deux chaises avec un grand bureau, une table ronde et d'un fauteuils. Un grand dressing, une literie de 100 cm à mémoire de forme, ainsi qu'écran télévision de taille moyenne sont mis à disposition.

La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

135 €

Chambre SUPERIEURE

Une chambre privative de 28m² soigneusement décorée avec belle exposition et vue sur jardins trois fenêtres, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, un double dressing, trois chaises avec accoudoir et un grand bureau, un fauteuil confort, une table ronde pour l'accueil des visiteurs. Un réfrigérateur, une machine à café, une literie de 100 cm à mémoire de forme, et un écran télévision de grande taille 120 cm sont mis à disposition.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement : une prestation coiffure (premier tarif).

La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique sont également offertes.

220 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

⁽¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.

Merci de votre compréhension.